
LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE 2024

Objectifs :

Vous permettre de mesurer les impacts des récentes évolutions réglementaires sur la protection sociales de vos clients.

Public concerné et prérequis :

Expert comptable - Collaborateurs de cabinet comptable

Intervenant(s) : NOBLE Manuel - Ag2R La

ABISDID Cédric - AG2R LA MONDIALE

Qualification des intervenants :

Consultant expert en protection sociale et patrimoniale

Moyens pédagogiques et techniques :

Présentation sur grand écran (exposé théorique)

Echanges interactifs avec les participants (retours d'expérience)

Durée de la formation : 2 heures.

Nombre de participants maximum : 20 stagiaires.

Programme :

1/ La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 comporte comme d'habitude, des mesures pour vos clients en matière de protection sociale.

2/ Retrouvez parmi les 106 articles de la loi, une synthèse des principales mesures qui impactent, d'une part, les contributions et cotisations sociales et, d'autres part, celles relatives aux prestations sociales de vos clients.

3/ Dans une 3° partie quelques mesures non issues de la LFSS pour 2024 mais qui impacteront les recouvrement à venir ou qui nécessiteront des choix sur cette même année.

Modalités d'évaluation des acquis :

Bilan oral de la formation (tour de table) Questionnaire d'évaluation et de satisfaction

Sanction visée :

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Taux de satisfaction de la formation :

Conditions tarifaires :

Adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 0,00 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 0,00 €

Non-adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : €

Tarif TTC (TVA 20 %) : €